

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des
Ordures Ménagères de la Région de Châteauneuf sur Loire
Z.I. Saint Barthélémy - BP 97
45110 – Châteauneuf-sur-Loire

N° 58/2024

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 18 novembre 2024

Le lundi dix-huit novembre deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le comité syndical du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat, suite à la convocation adressée par Monsieur KUTZNER Philippe en date du mardi douze novembre deux-mille-vingt-quatre.

Étaient présents les délégués syndicaux suivants :

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : Mesdames Messieurs Pointeau, Meynard, Jourdain, Jacquinot, Martinon, Février, Kutzner, D'Hulst, Foussard, Lebèque, Marceaux, Bourgeois, David, Brague, Burgevin,

Communauté de communes des Loges : Mesdames et Messieurs Ameur, Colin, Dalaigre Boucher, Blanluet, Morin, Misseri, Bissonnier, Michenet, Damilaville, Quoniam, Godin, Gudin, Cevost,

Communauté de communes Val de Sully : Mesdames et Messieurs Sicot, Fougereux, Thuillier, Decaux, Delannoy, Quettier, Chevalier,

Madame Flores Christiane, de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais, a donné pouvoir à Monsieur Martinon Pierre, de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais ;

Monsieur Cimpello Alain, de la communauté de communes Val de Sully, a donné pouvoir à Madame Sicot Patricia, de la communauté de communes Val de Sully ;

Madame Zusatz Christelle, de la communauté de communes Val de Sully, a donné pouvoir à Monsieur Decaux Antoine, de la communauté de communes Val de Sully ;

Monsieur Beaudin Christian, de la communauté de communes Val de Sully, a donné pouvoir à Monsieur Kutzner Philippe, de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais ;

Monsieur Daimay Dominique, de la communauté de communes Val de Sully, a donné pouvoir à Monsieur Quettier Guillaume, de la communauté de communes Val de Sully ;

Etaient excusés les délégués syndicaux suivants : Monsieur Auger de la communauté de communes Val de Sully.

Monsieur Jourdain a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

Nombre de délégués :

En exercice : 64

Présents : 36

Votants : 41

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU COMPTE FINANCIER

Vu le budget primitif 2024 ;

Considérant que cette seconde décision modificative de l'exercice 2024 ne modifie pas l'équilibre budgétaire et comprend des ajustements de comptes :

- L'ensemble des besoins ont été réalisés par contrepartie et non par augmentation des dépenses.
- Le montant des dépenses imprévues en fonctionnement a été diminué.

Entendu le rapport présenté par Monsieur Renaud COLIN, 1^{er} Vice-président du SICTOM,
Sur proposition de la Commission des Finances,
Sur proposition du Bureau Syndical,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 41 voix Pour,

- ADOPTE la décision modificative n°2 au budget primitif 2024 telle que définie ci-dessous :

CHARGES EXPLOITATIONS			
Compte	Libellé	Débit	Crédit
60636	Vêtements de travail		3 000,00
6064	F. Administratives		1000
60688	Autres matières et fournitures	2 500,00	
6115	Autres prestations de service		2 100,00
615231	Entretien de voies et réseaux	5 000,00	
60632	F. De petits équipements	4 000,00	
6111	Collecte OM + EMB Porte-à-porte	35 000,00	
6119	Marché apport volontaire		34 000,00
61521	Entretien et réparations bâtiments publics		2 753,40
61558	Autres biens mobiliers	8 000,00	
61561	Maintenance informatique		750,00
61563	Maintenance conteneurs		500,00
61567	Maintenance locaux SICTOM		3 200,00
6168	Assurances - Autres		3 600,00
617	Etudes et recherches		7 200,00
6182	Doc. générale et Technique		54,00
6188	Autres frais divers		43,00
6226	Honoraires		49 165,00
6231	Annonces et insertions		950,00
6257	Réception		2 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux		400,00
6531	Indemnités Elus		300,00
6533	IRCANTEC	300,00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		69,54
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	69,54	
6288	Autres services extérieurs		5 300,00
022	Dépenses imprévues	62 015,40	
	TOTAL	116 884,94	116 884,94

INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	Débit	Crédit
2033	Frais insertion		2 716,55
21814	Acq conteneurs AV TRI		23 846,88
2182	Materiel de transport		44 735,52
020	Dépenses imprévues	71 298,95	
	TOTAL	71 298,95	71 298,95

Fait et délibéré en séance le 18 novembre 2024.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Philippe KUTZNER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 26 novembre 2024 Et publication le : 26 novembre 2024